

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

DIXIEME CONFERENCE TECHNIQUE REGIONALE DES PECHEES

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 13 - 17 mars 1978)

EXPOSE NATIONAL DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Depuis la précédente conférence, les faits nouveaux en matière de pêche et d'aquaculture ont été les suivants :

Pêche au large

Des crédits ont été obtenus du Gouvernement français pour procéder en 1978 à une campagne de télédétection aérienne par infra-rouges afin de tenter d'évaluer les stocks de thonidés dans la zone économique. La coordination de l'opération est confiée à l'ORSTOM qui y associera ses navires de recherche.

Pêche dans le lagon

Des mesures réglementaires ont été prises concernant la protection des tortues : interdiction totale de commercialisation (chair et carapace), interdiction de ramassage des oeufs, interdiction de pêche pendant la période de reproduction.

Dans le cadre de la mise en place d'un fonds d'aide et de développement à l'Intérieur et aux fles, deux chantiers de construction d'embarcations de pêche ont été créés à Nouméa et à l'Ile des Pins.

Ces embarcations en bois de 5 à 9 mètres, équipées soit de moteurs diesel in-board, soit de moteurs out-board, sont vendues à bas prix à ceux qui ne peuvent avoir accès au crédit des organismes privés, c'est-à-dire essentiellement aux pêcheurs mélanésiens dont les biens immobiliers appartiennent à la collectivité tribale.

Trente embarcations ont déjà été livrées, une centaine sont en cours de réalisation.

Enfin, on note une forte demande de coquilles de trocas à l'exportation (1.000 tonnes environ ont été exportées en 1977 à destination essentiellement de l'Europe).

### Aquaculture

La Station d'Aquacal a poursuivi ses travaux sur la crevette. Elle dispose maintenant de deux espèces fiables. (P. monodon et P. stylirostris) ayant un bon taux de croissance l'une pendant la saison chaude, l'autre pendant la saison froide. Il est envisagé de créer une ferme expérimentale afin de procéder à une évaluation économique en vraie grandeur de cette production.

---